



Le Matin

PARTICIPEZ
DÈS MAINTENANT
10'000 FRANCS
À GAGNER

PAGE 46
www.lematin.ch

MERCREDI 20 FÉVRIER 2013 · N° 51 · FR. 2.40

(TVA 2.5% incluse) · France voisine 1.85 €



**ANIMAUX
MALTRAITÉS**

**LA COLÈRE
DE LOLITA**

PAGES 6-7

Laurent Crottet

**VASELLA
RENONCE
AUX
72 MILLIONS**

PAGE 3



IL A PLIÉ

Keystone/Georgios Kefalas

NEUCHÂTEL

PAGE 11

**Il tombe avec son
auto dans une benne
pleine de matelas**

HOCKEY SUR GLACE

**Bonne
réaction
du LHC**



PAGES 40-41

BRUXELLES

PAGES 4-5

**L'incroyable vol
de diamants dans
un avion suisse**

Eric Lafargue

PUB

www.JENNYSYSTEMS.ch

PORTES DE GARAGE
PORTES INDUSTRIELLES
PORTAILS

Ch. de la Clopette 11 – Tel 021 903 45 20

NOUVELLE
EXPOSITION
ECHALLENS



Postcode 1 JA 1000 Lausanne 1



A l'avenir, les avions de la Patrouille suisse ne seront plus rouges à croix blanche.

La Patrouille suisse volera sans ses couleurs

ARMÉE DE L'AIR L'armée suisse continuera de posséder une formation de vol acrobatique, mais pas en rouge et blanc. C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Défense, Ueli Maurer, au journal *Nordwestschweiz*. Il en coûterait 50 millions chaque année pour conserver les Tiger F-5 utilisés actuellement par les as de

l'acrobatie. Trop cher. A l'avenir, la Suisse n'aura donc plus que 55 Gripen et F/A-18. «Nous ne pouvons pas faire peindre dix d'entre eux», explique le chef du Département de la défense. La question de savoir si la Patrouille suisse volera avec des Gripen ou des F/A-18 reste ouverte.

● **ATS**

Cambrioleurs roumains: les juges ont été cléments

VERDICT Le procureur avait requis contre eux 18 mois de prison ferme pour l'un et 15 avec sursis pour le second. Mirco*, 38 ans, et Daniel*, 48 ans, ont finalement écopé hier de respectivement 16 mois de prison ferme et de 12 mois de prison avec sursis.

Les deux cambrioleurs roumains avaient «visité» quatre appartements à Lausanne, à La Croix-sur-Lutry et à Nyon en février 2012 et avaient été pris sur le fait par la police. Le duo s'attaquait notamment à des personnes hospitalisées à Cery («Le Matin» de lundi). Ils savaient que leurs victimes s'y trouvaient car Daniel avait dérobé une liste à son épouse. Laquelle travaillait dans l'établissement psychiatrique vaudois.

Contrairement à Daniel, Mirco était un cambrioleur profession-

nel déjà condamné six fois en Roumanie, en Italie et en Suisse pour vols et escroquerie. Pour la petite histoire, lors de son séjour à la prison de Bois-Mermet, il était venu à la rescousse d'un gardien qui se faisait agresser avec un morceau d'assiette cassée par un autre détenu. Cet acte de bravoure a un peu joué en sa faveur. L'homme, qui a déjà purgé une grosse année d'emprisonnement, sortira tout bientôt par le jeu des remises de peines. Son complice a eu droit à plus de clémence notamment parce qu'il a retrouvé un nouvel emploi, a écrit des lettres d'excuses à ses victimes et a même remboursé l'une d'entre elles. L'homme avait passé quatre mois en détention préventive.

● **LAURENT GRABET**

laurent.grabet@lematin.ch

* Prénoms d'emprunt

Laurent Cottet

«CES BOUR REAUX DOIVENT ÊTRE JUGÉS»

COLÈRE Membre du comité de la Protection suisse des animaux, Lolita Morena condamne l'immobilisme des autorités cantonales qui rechignent à sanctionner les propriétaires négligents.

«Ça m'est insupportable!» Membre du comité central de la Protection suisse sur les animaux (PSA), Lolita Morena réagit face aux exemples de mauvais traitements dont «Le Matin» s'est fait l'écho lundi. Des chiens tellement mal nourris qu'ils finissent par se manger entre eux, 286 bêtes retrouvées dans une villa insalubre, sans oublier les dizaines de cas annuels de bêtes persécutées par leurs maîtres à coups de colliers électriques ou à pointes. Une réalité tristement connue des défenseurs des animaux.



mauvais traitements finisse sur le bureau d'un procureur, le vétérinaire cantonal doit d'abord donner son feu vert. «Les autorités infligent davantage d'amendes pour des véhicules mal garés; c'est pourtant moins grave que de maltraiter un être vivant!» reprend Lolita Morena.

«Moralement inacceptable» «Les auteurs de telles atrocités sont des criminels; ils doivent être jugés et punis en conséquence», poursuit la Neuchâteloise de 52 ans. «On ne compte plus les psychopathes qui ont commencé par maltraiter des animaux avant de s'en prendre aux hommes...» A ses yeux, le nombre d'instructions pénales ouvertes chaque année pour mauvais traitements (voir infographie) n'est que la pointe de l'iceberg. Surtout lorsque l'on sait que le Valais – son canton d'adoption depuis 1996 – n'enregistre en moyenne qu'une plainte par année. «Ce chiffre est dérisoire; et pourtant ce n'est pas la maltraitance qui manque!» Ne serait-ce qu'en ne considérant que les animaux de rente. «On paie des milliards de subventions à l'agriculture pour que certains maltraitent les animaux. C'est moralement inacceptable!»

Car pour qu'une affaire de

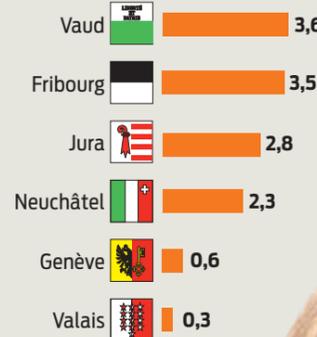
Des cas non dénoncés «La sensibilité des offices s'est développée, mais il y a effectivement toujours des cas qui ne sont pas dénoncés», répond Rolf Hamann, président de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC). «Ce n'est pas une condamnation pénale qui va améliorer le sort de ces animaux. Nous préférons les décisions administratives, telles que l'interdiction de détention ou le placement d'un animal.»

Un point de vue en partie partagé par la Neuchâteloise. «Avoir la loi sur la protection des animaux la plus sévère du monde ne sert à rien si elle n'est pas appliquée.» >>

La Neuchâteloise de 52 ans déplore que la Loi fédérale sur la protection des animaux soit trop rarement appliquée.

VAUD, CHAMPION DE LA MALTRAITANCE

Nombre d'instructions pénales ouvertes chaque année pour mauvais traitements (pour 100 000 habitants)



SOURCE: FONDATION SUISSE POUR L'ANIMAL EN DROIT

>> Et de citer l'exemple de l'Italie – son pays d'origine –, où les coupables finissent fréquemment en prison, et où les animaux ont le droit de recourir contre une décision judiciaire, par l'entremise d'une SPA. Il semble loin, le temps des 100 000 signatures récoltées en 2007 pour l'initiative «Contre les mauvais traitements envers les animaux», qui prévoyait l'intervention d'un avocat pour défendre les victimes animales. Le texte avait été balayé en votation populaire trois ans plus tard.

● **BENJAMIN PILLARD**
benjamin.pillard@lematin.ch



WWW.LEMATIN.CH

Voir la galerie photos: lolita.lematin.ch

Laurent Cottet

Violente explosion dans un garage: employé tué

DRAME Des vitres brisées aux quatre coins de l'atelier témoignent de la violence de l'explosion survenue hier matin dans un garage d'Aarberg (BE). L'employé de 59 ans occupé au sous-sol vers 8 h 30 n'a pas survécu à la déflagration qui a tordu les tôles recouvrant la façade, propulsé les portes au loin et couché une tente plantée à côté de l'immeuble.



La déflagration a soufflé cette vitre de l'atelier.

Le commandant des pompiers Andreas Fiechter n'avait jamais rien vu d'aussi violent. «L'intervention était rendue périlleuse par la présence d'une citerne de mazout et d'un stock de produits chimiques», confie-t-il. Par mesure de précaution, les Services industriels ont coupé le gaz dans ce quartier industriel et résidentiel.

Le quinquagénaire a été retrouvé dix-huit minutes après l'alarme. Les tentatives de réanimation n'ont pas permis de le

sauver. Une cellule psychologique a été mise en place dans la matinée, même si l'explosion n'a fait d'autres blessés, l'appartement situé dans le même immeuble étant inoccupé hier matin.

Une fuite de gaz n'est pas exclue, mais les enquêteurs ne privilégient aucune piste. Pour le commandant des pompiers, la présence dans le garage d'un restaurant take-away rénové voici trois mois n'a pas de lien avec l'explosion. ● **V. DÉ**

EN BREF

Elle succombe à l'avalanche

DÉCÈS La skieuse qui avait été emportée dans une avalanche près de Saint-Luc (VS) samedi dernier est décédée des suites de ses blessures hier à l'Hôpital de Sion. Il s'agit d'une Vaudoise de 64 ans. Par ailleurs, la seconde victime de la coulée de Nendaz, décédée lundi, est un adolescent de 15 ans domicilié dans le canton de Berne.



Keystone

Droit au repos: ça existe!

POLICE MUNICIPALE Le conseiller administratif de la Ville de Genève Guillaume Barrazzone a annoncé que ses agents allaient travailler plus tard la nuit (jusqu'à 3 heures) les jeudis, vendredis et samedis soir. Histoire de calmer les fêtards qui font trop de bruit. «Il y a un droit au sommeil dans cette ville», a déclaré le magistrat PDC. Les agents municipaux pourront aussi verbaliser les détenteurs de stupéfiants et les automobilistes avinés.

SMS

- **ASILE** Le forfait attribué aux cantons pour assurer la sécurité dans les centres pour requérants récalcitrants sera doublé.
- **ACCIDENT** La thèse de l'accident reste privilégiée dans le décès d'un ado de 16 ans samedi soir à la gare de Renens.
- **POSTE** Tarifs du courrier et des paquets: le Surveillant des prix a ouvert une procédure formelle contre La Poste.
- **DROGUE** La police fribourgeoise a saisi 4 kilos de marijuana au domicile d'un homme de 28 ans à Cormondens.